

Procès-Verbal de Séance

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mille dix-sept,
Le dix avril à dix-huit heures et trente minutes
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. Xavier DENEUFBOURG, Maire.

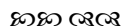
Date de la convocation : 23 mars 2017.

Présents : Mesdames et Messieurs Françoise FRÉNAUX, Julie DENEUFBOURG, Virginie LARSONNIER, Catherine VINCENT, Marc COUDEVILLE, Xavier DENEUFBOURG, Paul LETREUILLE, Vincent BAUQUET, Wilfred WAGNER et Pascal HENNION.

Pouvoirs : Néant.

Absents excusés : Romain FRELIER.

Secrétaire de séance : Julie DENEUFBOURG.



Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, le premier concernant la convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière avec la Communauté de Communes du Plateau Picard et la seconde pour les indemnités de fonction des Maires et Adjoints.

L'unanimité des membres présents acceptent cet ajout.

1) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016. N° 6/2017

Monsieur le Maire expose le compte administratif de la commune pour 2016 et sort de la salle. Il laisse la parole à Mme Françoise FRENAUX.

Le Compte Administratif 2016 de la Commune laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 235 964,51 €
 - Recettes : 415 354,01 €
 - Soit un excédent de fonctionnement de 179 389,50 €
- Section d'investissement
 - Dépenses : 172 642,00 €
 - Recettes : 95 369,49 €
 - Soit un déficit d'investissement de 77 272,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, avec 9 voix pour et 1 abstention, le Compte Administratif 2016 et constate la conformité des résultats avec le Compte de Gestion 2016 adressé par Mme le Receveur Municipal.

Mme Françoise FRENAUX invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du Compte Administratif par les élus à l'unanimité.

2) AFFECTATION DES RESULTATS. N° 7/2017

Résultat de clôture de l'exercice 2016 :

- Investissement : Déficit de financement 77 272,51 €
- Fonctionnement : Excédent de financement 179 389,50 €

Compte tenu de ces éléments, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2017, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 comme suit :

- Investissement :
 - Article 001 : Déficit d'investissement 77 272,51 €
 - Article 1068 : Besoin de financement 84 241,51 €
- Fonctionnement :
 - Article 002 : Excédent de fonctionnement 95 147,99 €

3) VOTE DES TAXES LOCALES. N° 8/2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas relever les taux 2017.

- Taxe d'habitation : 28 739,00 € (9,91 %)
- Foncier bâti : 37 842,00 € (22,13%)
- Foncier non bâti : 24 571,00 € (54,24 %)

Ce qui représente un produit fiscal de 91 152,00 €.

4) BUDGET PRIMITIF 2017. N° 9/2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le budget primitif pour l'année 2017 présenté par Monsieur le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- ↳ Section de fonctionnement : 319 404,00 €
- ↳ Section d'investissement : 465 308,00 €

5) AMORTISSEMENTS. N°10/2017

Les participations en investissement au Syndicat Scolaire des Hirondelles donnent lieu à des amortissements ; en 2016, le montant est de 358,00 € et en 2017 (reliquat AET année 2014 et Fondasol année 2016) le montant est de 1 023,61 €. Suite à la délibération n° 37/2015, les amortissements de ces biens ont été décidés pour une durée de 5 ans auxquels viennent s'ajouter les nouveaux montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'amortir ces biens sur une durée de cinq ans ;
- d'amortir le montant de l'année 2017, à compter de l'exercice 2018 ;
- de passer les écritures prévues au Budget 2017, aux articles suivants : 28041581-040 « Amortissements – Subventions d'équipement versées – Groupements de collectivités » et 6811-042 « Dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles », pour un montant de 724,20 €.

6) INVENTAIRE. N° 11/2017

Suite au vol avec effraction dans le bâtiment communal qui a eu lieu le 29 juin 2016, du matériel figurant dans l'inventaire a été dérobé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de sortir de l'état de l'actif les biens suivants :

- Taille haie STIHL, pour un montant de 531,05 €, n° d'inventaire : 2007/12 ;
- Tronçonneuse STIHL, pour un montant de 422,10 €, n° d'inventaire : 2007/13 ;
- Débroussailleuse STIHL, pour un montant de 889,70 €, n° d'inventaire : 2007/8 ;
- Débroussailleuse STIHL, pour un montant de 625,50 €, n° d'inventaire : 2008/1.

7) CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS, MATERIAUX ET ACCESSOIRES DE SIGNALISATION ROUTIERE. N° 12/2017

Monsieur le Maire explique qu'aux vues des compétences de la Communauté de Communes du Plateau Picard en matière de mutualisation, celle-ci propose une convention (durée de 3 ans) de groupement de commande dans le but d'obtenir des prix négociés pour une commande groupée de matériel nécessaire à la signalisation verticale et horizontale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à adhérer, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020, au groupement de commande entre les communes concernées et la Communauté de Communes du Plateau Picard pour matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière et désigne la Communauté de Communes coordonnateur du groupement.

8) INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRE ET ADJOINTS. N° 13/2017

Conformément à la réforme du PPCR et suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-115 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide que la rémunération du Maire et des Adjointes est désormais basée sur l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 1^{er} janvier 2017, en remplacement de la délibération n° 9/2014 (annexe détaillée et nominative jointe).

9) QUESTIONS DIVERSES

- a) Syndicat Intercommunal des Eaux de Montiers/La Neuville-Roy : Monsieur le Maire rend compte de la dernière réunion qui s'est tenue le 7 avril en faisant un petit historique : les canalisations sont récentes, il n'y en a plus aucune en plomb, la télé relève est installée, une étude du puits a été faite avec une caméra (c'est une première, c'est le seul syndicat à l'avoir fait), le château d'eau est en très bon état et vérifié régulièrement. Le Syndicat est sain et suite à la loi NOTRe la Communauté de Communes du Plateau Picard va reprendre la compétence « eau et assainissement » au 1^{er} janvier 2018 et il sera mis au même niveau que tous les autres syndicats. La CCPP va niveler le prix de l'eau potable sur 15 ans puisque les affermage sont en cours sur des périodes différentes, le prix de l'eau est différent lui aussi selon les Syndicats ; c'est pourquoi, la décision de faire un geste pour les Neuvilleois et les Montierois a été prise et le prix est diminué de 0,50 €/m³. Les foyers recevront donc une facture comprenant deux lignes : une pour le premier trimestre au prix de 0,60 €/m³ et une pour le deuxième trimestre au prix de 0,10 €/m³.
- b) SIA le « Moulin » : Dans la continuité du point précédent, la CCPP qui reprendra les compétences au 1^{er} janvier, est en train d'étudier chaque syndicat qui est en gestion autonome et dont chacun a contracté un emprunt pour la réalisation des travaux d'assainissements collectifs. Pour la question de la dernière tranche sur la commune de Montiers, Monsieur le Maire va interroger Monsieur Rabussier à la réunion du SIA qui aura lieu vendredi 14 avril. Les techniciens devaient passer dans chaque maison qui nécessite un branchement particulier courant avril, sachant que la subvention de l'agence de l'eau est votée le 27 avril et que le Département a donné une dérogation pour le début des travaux, la phase de lancement devrait être effective en mai.
- c) Syndicat Scolaire des Hirondelles : Mme Julie DENEUFBOURG, Vice-Présidente du SIRS et Monsieur DENEUFBOURG invité au titre de Maire d'une des communes membres, rendent compte de la réunion de préparation au budget à laquelle ils ont assisté le 20 mars dernier.
- d) CCAS : Suite à la loi NOTRe, le CCAS est facultatif pour les communes de moins de 1 500 habitants. Les écritures comptables peuvent être inscrites directement sur le budget communal et éviter la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour le peu d'opération à comptabiliser. Monsieur le Maire demande aux membres d'y réfléchir, de créer une commission CCAS afin de ne pas écarter les membres extérieurs au Conseil Municipal et les consulter sur les colis des personnes âgées notamment. Une réunion CCAS a lieu demain et ce sujet va être abordé.
- e) Véhicule de la commune : Monsieur COUDEVILLE demande si le fourgon de la commune a été ou va être vendu. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'est renseigné et que cela est compliqué. Renseignement à prendre auprès des ventes du domaine.
- f) SIAYA : Monsieur HENNION rend compte de la dernière réunion à laquelle il a assisté, il y a un nouveau Président, beaucoup de projets et un nettoyage important a été fait sur les communes de Clairoix, Montiers, Gournay et Rémy.
- g) Ménage de la Mairie et de la salle des fêtes : Mme FRENAUX demande à Monsieur le Maire si une solution va être apportée pour le remplacement de la personne qui occupe cette fonction et qui est actuellement en arrêt maladie. Il est nécessaire de trouver rapidement une solution.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 20h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017 a comporté huit délibérations.

1	Présentation et vote du Compte Administratif 2016 - Approbation du Compte de Gestion 2016	Délibération 6/2017
2	Affectation des résultats	Délibération 7/2017
3	Vote des taxes locales	Délibération 8/2017
4	Budget Primitif 2017	Délibération 9/2017
5	Amortissements	Délibération 10/2017
6	Inventaire	Délibération 11/2017
7	Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière	Délibération 12/2017
8	Indemnités de fonction des Maire et Adjoints	Délibération 13/2017